

REGLEMENT « LE LOFT STUDIO » 2020-2021

1. L'inscription est valable dès la réception du contrat jusqu'au 30 juin. Aucune résiliation ne sera acceptée après réception du contrat d'inscription, sauf en cas de force majeure (déménagement). Sur présentation d'un certificat médical, il sera possible de rattraper les cours manqués (présenté au plus tard le mois suivant l'absence). **NE PLUS VENIR AUX COURS NE JUSTIFIE PAS UN NON-PAIEMENT.**
2. Les cours doivent être réglés au plus tard le 10 de chaque mois. Le paiement peut s'effectuer par mois ou par tranche de 2 mois. Les cours se paient par e-banking (les coordonnées sont disponible sur le site ou au studio), par bulletin de versement (les bulletins devront être remplis par vos soins avec nos coordonnées bancaires, le studio ne dispose pas de bulletin à son nom). **PLUS AUCUN PAIEMENT CASH NE SERA ACCEPTE ET AUCUNE FACTURE NE SERA ENVOYE.**
3. En cas de retard de paiement, des frais pour l'envoi des rappels seront perçus comme suit: 1^{er} rappel 5CHF, 2^{ème} rappel 10CHF, 3^{ème} rappel 20CHF. Après deux mois de non paiement le cas sera transmis à notre attaché d'affaire.
4. Les cours manqués, ainsi que les vacances scolaires ne justifient aucun remboursement ni déduction de la cotisation. Cependant, les cours manqués en dehors des vacances scolaires peuvent être remplacés, même dans une autre discipline (excepté professeurs indépendants en noir sur le planning).
5. Les élèves sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner dans la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition. Ils devront assurer le remboursement ou la réparation des dégradations.
6. L'élève n'est pas assuré contre les accidents parvenus pendant les cours ainsi que contre les objets de valeur oubliés, perdus ou volés dans le studio.
7. Il est possible que parfois les professeurs de l'école soient absents et qu'ils soient remplacés par d'autres professeurs qualifiés afin que les cours soient assurés.
8. Aucune vidéo des cours ne pourra être diffusée sur internet ou réutilisée sans l'accord des professeurs.
9. Nous nous réservons le droit de refuser un élève pour cause de non paiement ou si son comportement porte préjudice au bon déroulement des cours.
10. Nous nous réservons le droit d'annuler un cours en dessous de six inscriptions.
11. Toutes les vidéos et images présent dans le cadre du Loft Studio (cours, spectacles...) peuvent être utilisées à des fin promotionnelles.
12. Si les mesures relatives au COVID-19 devaient limiter le nombre d'élèves par cours, les élèves seraient accueillis dans l'ordre de réception du contrat d'inscription. Pour les élèves inscrits mais qui n'auraient pas accès aux cours, un direct sur zoom sera organisé jusqu'à ce que l'accueil de l'intégralité des élèves soit possible.
LES MENSUALITES DEVRONT ETRE PAYEES MEME POUR LES ELEVES SUIVANT LES COURS SUR ZOOM.